

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 05 MARS 2016 A 10 HEURES



Convocation : 29/02/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BABEY. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Ludovic .FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Céline . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . DA COSTA Tony . GOULIER Patrice . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . Excusés . LENOBLE Bernard, excusé, A donné pouvoir à LENOBLE Céline .
 RESULTAT DU VOTE : 16 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

32 - FIXATION TAUX D'IMPOSITION DIRECTE ANNEE 2016 – JOURS EN VAUX :

Suite au vote du Budget Primitif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal :

. DECIDE de maintenir les taux d'imposition directe pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

JOURS EN VAUX :

. FONCIER BATI..... 7.11 %
 . FONCIER NON BATI..... 38.06 %
 .TAXE D'HABITATION..... 7.11 %

IVRY EN MONTAGNE :

. FONCIER BATI..... 7.69 %
 . FONCIER NON BATI..... 25.33 %
 .TAXE D'HABITATION..... 5.07 %

Les taux d'abattement ne changent pas et sont unifiés.

SEANCE DU 05 MARS 2016 A 10 HEURES

Convocation : 29/02/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BABEY. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Ludovic .FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Céline . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . DA COSTA Tony . GOULIER Patrice . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . Excusés . LENOBLE Bernard, excusé, A donné pouvoir à LENOBLE Céline .
 RESULTAT DU VOTE : 16 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

33 -VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 :

Le Conseil Municipal :

. VOTE le Budget Primitif de la commune de VAL-MONT de l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

COMMUNE.....	FONCTIONNEMENT.....	282 437.00 €
	INVESTISSEMENT.....	142 379.00 €

SERVICE FORESTIER.....	FONCTIONNEMENT.....	28 514.00 €
	INVESTISSEMENT.....	5 566.00 €

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 05 MARS 2016 A 10 HEURES

Convocation : 29/02/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BABEY. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Ludovic .FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Céline . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . DA COSTA Tony . GOULIER Patrice . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . Excusés . LENOBLE Bernard, excusé, A donné pouvoir à LENOBLE Céline .
RESULTAT DU VOTE : 16 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

34 - AMORTISSEMENT COUT TRAVAUX D'EQUIPEMENT :

Le Conseil Municipal :

. DECIDE l'amortissement en un an du coût des travaux correspondant à l'enfouissement des réseaux dans le secteur du hameau de ROUVRAY s'élevant à : 7 315.00 €.

SEANCE DU 05 MARS 2016 A 10 HEURES

Convocation : 29/02/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BABEY. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Ludovic .FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Céline . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . DA COSTA Tony . GOULIER Patrice . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . Excusés . LENOBLE Bernard, excusé, A donné pouvoir à LENOBLE Céline .
RESULTAT DU VOTE : 16 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

35 - INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS ANNEE 2016 :

Le Conseil, vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment la loi du 27 février 2002 ;

. DECIDE de fixer les taux relatifs aux indemnités de fonction perçues par les élus locaux pour l'exercice 2016 ainsi qu'il suit :

. Christian BRESSOULALY, Maire : 14,00 % de l'indice 1015 ;

. Noël BELIN – 1^{er} Adjoint : 6.5 % de l'indice 1015 ;

. Michel FICHOT – 2^{ème} Adjoint : 3,65 % de l'indice 1015 ;

. Marcel DEMARTINECOURT – 3^{ème} adjoint : 2.6 % de l'indice 1015 ;

. Raymond MANIERE – 4^{ème} adjoint : 3,65 % de l'indice 1015 ;

. Bernard LENOBLE - 5^{ème} adjoint, 1.7 % de l'indice 1015,

. Patrice BABEY – 6^{ème} adjoint : 3,65 % de l'indice 1015.

Les paiements auront lieu trimestriellement.